

---

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Considérant le contexte actuel du COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique et de la Sécurité civile, exceptionnellement, la séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra par conférence téléphonique et aucun public ni média d'information ne sera admis.

<b>Présences :</b>	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patricia Bourgault	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Caroline Germain	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Invité
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
<b>Absences motivées :</b>	Lane Chamberland	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
<b>Invitées :</b>	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et affaires publiques
	Nicole Chiasson	Présidente du CUCI
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Marie-France Thibeault	Chef de service des relations publiques et des partenariats par intérim
	Catherine Wilhelmy	Responsable du comité patients-partenaires du CRCHUS

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 48<sup>e</sup> assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Le président invite Mme Catherine Wilhelmy, responsable du comité patients-partenaires du Centre de recherche du CHUS, à se joindre aux membres, laquelle rend hommage à M. Jaime Borja pour toutes les années où il a œuvré avec passion et dévouement au comité des usagers du CHUS et à divers autres comités.

Une motion de remerciement est faite pour souligner son apport et son expertise exceptionnels tout au long de sa carrière.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par vidéoconférence Zoom le 20 août 2020
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
    - 6.1.1 Comité des usagers du centre intégré | Rapport annuel 2019-2020 et recommandations
    - 6.1.2 Bilan des priorités 2019-2020
    - 6.1.3 Bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 (incluant la période 13)
  - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
    - 6.2.1 Démarche qualité 2020-2021 et bref rapport 2019-2020
    - 6.2.2 Plan de sécurité des usagers 2020-2021
    - 6.2.3 Rapport annuel 2019-2020 - Comité aviseur en langue anglaise
    - 6.2.4 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
  - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
    - 6.4.1 Présentation du Budget 2020-2021 (RR-446)
  - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**
  - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 8 septembre 2020
  - 7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 14 septembre 2020
  - 7.3 Comité de vigilance et de la qualité du 23 septembre 2020
8. **Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**
    - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
      - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
    - 8.1.2 Nomination de chefs de départements et de services
      - 8.1.2.1 Chef du département de santé publique par intérim
      - 8.1.2.2 Chef du département d'imagerie médicale par intérim
      - 8.1.2.3 Chef de service de cardiologie
      - 8.1.2.4 Chef de service de cardiologie pédiatrique
      - 8.1.2.5 Chef de service de médecine interne
      - 8.1.2.6 Chef de service de gastroentérologie pédiatrique
      - 8.1.2.7 Chef de service de pneumologie pédiatrique
      - 8.1.2.8 Chef de service de rhumatologie
      - 8.1.2.9 Chef de service de néphrologie

**8.2 Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles

**8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

**8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

8.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

8.4.2 Contrat d'une sage-femme

**8.5 Intégrer la mission universitaire**

**9. Divers**

9.1 Campagne de financement Centraide

**10. Huis clos**

10.1 Rapport annuel de gestion 2019-2020

10.2 Régime d'emprunt à long terme

10.3 Compilation des libellés de privilèges

10.4 Exécutif du conseil d'administration

10.5 Cadres supérieurs

**11. Clôture de la séance**

---

**3.0 Période de questions du public**

---

Aucune question n'est soumise.

---

**4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par vidéoconférence Zoom le 20 août 2020**

---

**SUR PROPOSITION D'UNANIMITÉ APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 AOÛT 2020 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ**

**Suivis de la séance ordinaire tenue le 20 août 2020**

Aucun suivi n'est mentionné.

---

**5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général**

---

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général pour la période du 20 août au 1<sup>er</sup> octobre 2020 a été transmis aux membres.

Le président-directeur général fait part des différentes activités ayant eu lieu. Il ajoute qu'une rencontre virtuelle s'est tenue le 28 septembre dernier avec les députés composant le caucus de la CAQ, afin d'échanger sur différents sujets tels que ressources humaines, médecins de famille, grands projets et la situation COVID-19 phase 2.

## 6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

---

### 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

#### 6.1.1 Comité des usagers du centre intégré (CUCI) | Rapport annuel 2019-2020 et recommandations

Le président invite Mme Nicole Chiasson, présidente du CUCI par intérim, à présenter le rapport annuel 2019-2020.

Madame Chiasson présente le bilan des activités ayant marqué le CUCI au cours de l'année 2019-2020, les réalisations et projets prévus pour l'année prochaine. Elle conclut en présentant la consolidation financière selon les données disponibles en date du 22 septembre 2020.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2019-2020.

Madame Chiasson présente en détail, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les enjeux et recommandations prioritaires dégagés des quatorze comités des usagers de son territoire.

L'établissement accompagnera le CUCI dans le suivi des recommandations soumises et certains comités du conseil d'administration pourraient être interpellés. Un bilan sera fait au cours de la prochaine année.

Le président félicite le CUCI du beau travail accompli.

#### 6.1.2 Bilan des priorités 2019-2020 | Pour information

Le président invite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, à présenter le bilan des priorités 2019-2020.

Madame Coleman indique que le tableau de bord du plan annuel 2019-2020 a été mis à jour avec les résultats de la P13.

Au global, deux des sept objectifs sont partiellement atteints, c'est-à-dire qu'au moins un des indicateurs de l'objectif a atteint ou dépassé la cible fixée. Près de 80 % des seize indicateurs se sont améliorés ou sont demeurés stables. Elle précise que dans l'analyse des résultats, la pandémie a eu un impact significatif sur la performance dans certains secteurs, dont « assurer des soins et services dans les délais appropriés ».

#### 6.1.3 Bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 (incluant la P 13) | Pour information

Madame Coleman indique que les indicateurs suivis dans le cadre de l'entente de gestion et d'imputabilité sont des intrants, parmi d'autres, qui permettent une analyse complète de l'environnement de l'établissement et d'établir les priorités d'amélioration organisationnelles. Les zones de fragilité identifiées font l'objet d'une attention particulière afin d'atteindre les cibles.

Près de 70 % des indicateurs se sont améliorés ou sont demeurés stables comparativement à l'an passé. Dix-sept indicateurs (28 %) ont atteint ou dépassé les engagements fixés avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Par contre, les résultats des thèmes « Déficience » (DI-TSA et DP) et « Chirurgies » (incluant la cancérologie) sont préoccupants. La pandémie a certainement eu une incidence sur les résultats des deux dernières semaines. Cependant, les mêmes constats peuvent être faits en regard de la P12 (avant le début de la pandémie).

## 6.2 Assurer la qualité des soins et services

### 6.2.1 Démarche qualité 2020-2021 et bref rapport 2019-2020 | Pour information

Le président invite M. André Forest, président du comité de vigilance et de la qualité, à présenter la démarche qualité 2020-2021.

Devant l'ampleur des travaux à réaliser dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, les travaux liés à la préparation de la prochaine visite d'agrément ont été suspendus. En respect des orientations du MSSS et du calendrier des visites d'agrément, des ajustements aux échéanciers ont été convenus avec la direction générale et autorisés par Agrément Canada.

Afin de piloter l'avancement de la démarche de préparation à la visite de novembre 2021, le comité de direction suit la progression du taux de conformité perçu de l'ensemble des équipes responsables concernées par cette visite. Le comité de direction a fixé une cible de 90 % de conformité à atteindre lors de cette visite.

### 6.2.2 Plan de sécurité des usagers 2020-2021

Monsieur Forest rappelle que le plan de sécurité des usagers 2018-2021 a été adopté par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS le 27 février 2019. L'instance responsable du suivi de ce plan est le comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers (CPSSSU).

Des bilans sur l'état d'avancement du plan de sécurité des usagers sont prévus annuellement. Le bilan pour l'année 2019-2020 a été présenté au comité de vigilance et de la qualité du 20 mai 2020 et au CPSSSU du 3 juin 2020. Lors de cette assemblée, les membres ont été consultés sur les moyens identifiés afin d'atteindre les objectifs ciblés au cours de l'année 2020-2021. Les conseils professionnels et le CUCI ont également été consultés à l'été 2020.

Le plan de sécurité des usagers témoigne de l'engagement et de la responsabilité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à l'égard de la sécurité des usagers, qui contient les priorités actuelles de l'organisation en matière de sécurité des usagers. Ce plan devient un outil intégrateur pour faciliter le suivi des travaux en cours visant l'amélioration de la sécurité des usagers auprès de diverses instances.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION : CA 4758 - 2020-10-01**

#### **Relative au Plan de sécurité des usagers 2020-2021**

- CONSIDÉRANT :**
- que la sécurité des usagers est une priorité stratégique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que le plan de sécurité des usagers devient un outil intégrateur des principaux risques concernant la sécurité des usagers facilitant le suivi de l'avancement des travaux pour les instances concernées;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable du comité de vigilance et de la qualité;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

#### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le plan de sécurité des usagers 2020-2021.

### 6.2.3 Rapport annuel 2019-2020 – Comité aviseur en langue anglaise | Pour information

Le comité aviseur régional en langue anglaise a pour mandat d'assurer au conseil d'administration que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'acquitte notamment de son rôle de vigie sur les soins et les services qu'il offre. Le comité exerce ses fonctions en conformité avec les *Règles de fonctionnement* adoptées par le conseil d'administration en 2019. Le comité, dont la composition est prévue à l'art. 108 de la LSSSS, est composé essentiellement de membres externes afin de s'assurer de son autonomie. Il détient un pouvoir de recommandation au président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le comité doit également remettre annuellement au conseil d'administration un rapport annuel d'activités.

Monsieur Forest présente en détail le rapport annuel 2019-2020 du comité.

### 6.2.4 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental | Pour information

À la suite de la mise en place du protocole de mise sous garde en établissement de la Direction générale des services de santé mentale et de psychiatrie légale, tous les établissements de santé et de services sociaux (ESSS) avaient jusqu'au 26 avril 2019 pour élaborer et faire adopter par son conseil d'administration son propre protocole de mise sous garde en ESSS. Pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, l'exercice a été fait le 3 avril dernier. Par la suite, le président-directeur général de l'établissement doit, au moins trimestriellement, produire et fournir un rapport au conseil d'administration sur l'application du protocole.

Le président-directeur général présente donc le rapport trimestriel du registre des gardes en établissement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

## 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**

### 6.4.1 Présentation du budget 2020-2021 (RR-446)

En l'absence de M. Lane Chamberland, président du comité de vérification et de suivi budgétaire, le président invite Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter le budget 2020-2021.

Depuis le milieu du mois de mars dernier, une pandémie de la COVID-19 a paralysé le Québec. Dans le cadre du « Plan québécois de lutte à une pandémie », le MSSS a adopté les trois moments d'action suivants: la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a procédé à l'actualisation de la phase de préparation et est présentement dans la phase d'intervention tout en peaufinant sa planification en prévision d'une deuxième vague. Ces actions amènent l'établissement à procéder différemment, à ajuster ses façons de faire afin d'être en mesure de répondre aux besoins de la population au moment opportun.

L'année financière 2020-2021 a débuté avec incertitude. Le 1<sup>er</sup> mai 2020, le MSSS a confirmé que, dans une volonté de gestion rigoureuse et responsable des finances publiques en période de pandémie, des mesures de contrôle applicables à l'exercice financier 2020-2021 ont été déterminées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Tous les nouveaux programmes, ainsi que toutes les nouvelles initiatives et mesures liées aux dépenses annoncées au Budget 2020-2021 en mars dernier, n'ont pas été mis en œuvre, et ce, jusqu'à l'adoption de la Loi no 2 sur les crédits 2020-2021. En suivi de cette directive, le MSSS a transmis l'enveloppe budgétaire initiale 2020-2021 au début de la période estivale et les établissements ont jusqu'au 15 septembre 2020 pour soumettre leur budget annuel 2020-2021. Entre-temps, un budget intérimaire a été adopté par le conseil d'administration le 10 juillet 2020 pour assurer la répartition d'une enveloppe de base pour le début de l'année financière.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA 4759 - 2020-10-01**

**Relative au budget de l'établissement pour l'exercice financier 2020-202**

- CONSIDÉRANT :**
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
  - les demandes d'appui financier déjà soumises au MSSS, plus particulièrement celles en lien avec le développement de places pour des services de niveau de soins alternatifs (NSA) pour un montant de 7,5 M\$ en attente d'approbation;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le budget du CIUSSS de l'Estrie – CHUS présentant un déficit de 7,5 M\$ pour l'exercice financier 2020-2021 suite aux nouvelles orientations budgétaires MSSS.

**6.5 Intégrer la mission universitaire**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

---

**7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidence-direction générale**

---

**7.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 8 septembre 2020**

Le président invite Mme Rachel Hunting présidente du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité, dont la séance d'information publique du conseil d'administration qui aura lieu le 26 novembre 2020 suivant la séance ordinaire.

**7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 14 septembre 2020**

En l'absence de M. Lane Chamberland, Mme Lyne Jutras présente les sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité.

**7.3 Comité de vigilance et de la qualité du 23 septembre 2020**

Le président invite M. André Forest, président du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité.

## 8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte et lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

### 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

#### 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP

##### 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA 4778 à CA 4789 - 2020-10-01**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

#### 8.1.2 Nomination de chefs de département et de service

##### 8.1.2.1 Chef du département de santé publique par intérim

**RÉSOLUTION : CA 4760 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination par intérim du Dr Bernard Laporte à titre de chef du département de santé publique**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que le Dr Bernard Laporte est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles le Dr Bernard Laporte;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** la nomination intérimaire du Dr Bernard Laporte, à titre de chef du département de santé publique au département de santé publique, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020.



8.1.2.2 Chef du département d'imagerie médicale par intérim

**RÉSOLUTION : CA 4761 - 2020-10-01**

**Relative à Prolongation du Dr Paul Farand à titre de chef intérimaire du département d'imagerie médicale**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que le Dr Paul Farand est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles le Dr Paul Farand;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la prolongation du Dr Paul Farand, au poste de chef intérimaire du département d'imagerie médicale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.1.2.3 Chef du service de cardiologie

**RÉSOLUTION : CA 4762 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination du Dr Paul Farand à titre de chef du service de cardiologie**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que le Dr Paul Farand est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles de Dr Paul Farand;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la nomination de Dr Paul Farand, au poste de chef de service de cardiologie du département de médecine spécialisée, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et se terminant le 31 octobre 2024.

8.1.2.4 Chef du service de cardiologie pédiatrique

**RÉSOLUTION : CA 4763 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination du Dr Marc Bellavance à titre de chef du service de cardiologie pédiatrique**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que le Dr Marc Bellavance est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles de Dr Marc Bellavance;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** la nomination de Dr Marc Bellavance, au poste de chef de service de cardiologie pédiatrique du département pédiatrique, pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et se terminant le 30 juin 2024.

8.1.2.5 Chef du service de médecine interne

**RÉSOLUTION : CA 4764 - 2020-10-01**

**Relative à nomination de la Dre Catherine St-Pierre à titre de chef du service de médecine interne CHUS | Lac-Mégantic**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que la Dre Catherine St-Pierre est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles de la Dre Catherine St-Pierre;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** la nomination de la Dre Catherine St-Pierre, au poste de chef de service de médecine interne du CHUS | Lac-Mégantic, du département de médecine spécialisée, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se terminant le 31 août 2024.

8.1.2.6 Chef du service de gastroentérologie pédiatrique

**RÉSOLUTION : CA 4765 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination de la Dre Brigitte Moreau à titre de chef du service de gastroentérologie pédiatrique**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que la Dre Brigitte Moreau est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles de la Dre Brigitte Moreau;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la nomination de la Dre Brigitte Moreau, au poste de chef de service de gastroentérologie pédiatrique, du département de pédiatrie, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se terminant le 31 août 2024.

8.1.2.7 Chef du service de pneumologie pédiatrique

**RÉSOLUTION : CA 4766 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination du Dr François-Pierre Counil à titre de chef du service de pneumologie pédiatrique**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que le Dr François-Pierre Counil est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles le Dr François-Pierre Counil;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la nomination du Dr François-Pierre Counil, au poste de chef de service de pneumologie pédiatrique du département de pédiatrie, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se terminant le 31 août 2024.

8.1.2.8 Chef du service de rhumatologie

**RÉSOLUTION : CA 4767 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination du Dr Patrick Liang à titre de chef du service de rhumatologie**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que le Dr Patrick Liang est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles le Dr Patrick Liang;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** la nomination du Dr Patrick Liang, au poste de chef de service de rhumatologie du département de médecine spécialisée, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2024.

8.1.2.9 Chef du service de néphrologie

**RÉSOLUTION : CA 4768 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination du Dr Jean-François Bilodeau à titre de chef du service de néphrologie**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que le Dr Jean-François Bilodeau est membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles le Dr Jean-François Bilodeau;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 15 septembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** la nomination du Dr Jean-François Bilodeau, au poste de chef de service de néphrologie du département de médecine spécialisée pour un mandat de quatre ans débutant le 31 mai 2020 et se terminant le 30 mai 2024.

## 8.2 Assurer la qualité des soins et services

### 8.2.1 Désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles

**RÉSOLUTION : CA 4769 - 2020-10-01**

**Relative à la désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles**

- CONSIDÉRANT :**
- que la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017;
  - que la loi est applicable aux établissements publics au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
  - que la loi exige que la personne ayant la plus haute autorité administrative désigne un responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés;
  - les qualités requises pour exercer les rôles confiés au responsable du suivi des divulgations;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** madame Marie-Noëlle Charbonneau, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle, responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles, sous la gouverne du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration.

## 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## 8.4 Utiliser judicieusement les ressources

### 8.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

**RÉSOLUTION : CA 4770 - 2020-10-01**

**Relative au registre des signataires autorisés RAMQ**

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
  - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
  - la recommandation de la directrice des services professionnels;
  - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

- D'AJOUTER :** le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation **CIUSSS de l'Estrie – CHUS – 94404** :
- M. Donald Haineault, directeur intérimaire des services généraux;
  - Mme Carine Fortin, directrice adjointe des services généraux;
- le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations du **Centre de réadaptation de l'Estrie – 18393 et Atelier et centre d'activités Prospect – 10443** :
- Mme Véronique Lévesque, directrice adjointe à la DPDI-TSA-DP;
- DE RETIRER :** le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation **Centre de réadaptation de l'Estrie – 18393 et Atelier et centre d'activités Prospect – 10443** :
- M. Alain Gagnon, directeur adjoint à la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, démissionnaire/a quitté l'établissement;
- D'AJOUTER :** le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations du **CHUS – Hôtel-Dieu – 01103 /CHUS Fleurimont – 01163** :
- Dre Jessika Roy-Desruisseaux, chef de service en gérontopsychiatrie;
- le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations du **CHUS Fleurimont – 01163 / CHUS Hôtel-Dieu – 01103 / Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins – 0113X / Hôpital et CHSLD d'Asbestos – 0100X / Hôpital de Granby – 0103X / CSSS de la MRC de Coaticook – 0101X / CSSS du Granit – 0112X / CSSS de Memphrémagog – 0106X** :
- Dre Marie-Maud Couture, chef du département d'urgence.

8.4.2 Contrat d'une sage-femme

**RÉSOLUTION : CA 4771 - 2020-10-01**

**Relative au contrat d'une sage-femme**

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
  - qu'au sens de la Loi sur les sages-femmes et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
  - l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
  - la recommandation du Conseil des sages-femmes pour la modification du contrat des sages-femmes;
  - les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
  - le nombre de suivis annuels;
  - les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
  - que l'établissement rayonne également grâce à ses recherches universitaires;

- que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à signer le contrat suivant :

- **Annabel Gravel Chabot**, membre de l'OSFQ 2013, contrat partiel occasionnel en remplacement, 32 suivis associés, pour une période débutant le 28 septembre 2020 et se terminant le 31 mars 2021.

**8.5 Intégrer la mission universitaire**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**9.0 Divers**

**9.1 Campagne de financement Centraide**

Le président invite Mme Marie-France Thibeault à présenter la campagne de financement Centraide.

**10.0 Huis clos**

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de Mme Robin Marie Coleman.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que tous les points suivants ont été présentés en détail à la séance plénière en marge de la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées.

**10.1 Rapport annuel de gestion 2019-2020**

**RÉSOLUTION : CA 4772 - 2020-10-01**

**Relative au rapport annuel de gestion 2019-2020**

- CONSIDÉRANT :**
- l'obligation légale de produire un rapport annuel de gestion (art. 182.7 LSSSS);
  - la circulaire ministérielle 2020-020;
  - la validation du contenu effectuée par le MSSS et les ajustements apportés en fonction des commentaires faits;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

10.2 Régime d'emprunt à long terme

**RÉSOLUTION : CA 4773 - 2020-10-01**

**Relative au régime d'emprunt à long terme**

- CONSIDÉRANT :**
- que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 284 682 291,96 \$;
  - que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
  - qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux;
  - (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2020;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'AUTORISER :**
1. qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 284 682 291,96 \$, soit institué;
  2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
    - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
    - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;



- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le/la président(e)-directeur(trice) général(e);
- le/la président(e)-directeur(trice) général(e) adjoint(e);
- le/la directeur(trice) des ressources financières;
- le/la directeur(trice) adjoint(e) aux ressources financières;
- le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e) programme santé physique générale et spécialisée;
- le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e) programmes sociaux et de réadaptation.

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

10.3 Compilation des libellés de privilèges :

**RÉSOLUTION : CA 4774 - 2020-10-01**

**Relative à la compilation des libellés de privilèges**

**CONSIDÉRANT :**

- la Loi prévoit qu'un médecin ou un dentiste qui désire exercer sa profession dans un établissement doit obtenir une nomination du conseil d'administration précisant son statut (membre actif, associé ou conseil) et les privilèges qui lui sont accordés dans l'établissement;
- que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) doit émettre au conseil d'administration une recommandation portant sur les qualifications et la compétence du médecin, dentiste ou du pharmacien avant toute nomination et pour tout renouvellement de nomination d'un médecin ou dentiste. Le CMDP doit émettre une recommandation en regard du statut à accorder à un médecin, dentiste ou pharmacien et à propos des privilèges qui devraient être octroyés à un médecin ou dentiste;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :**

- le comité exécutif du CMDP et son comité des titres à utiliser le tableau de compilation des libellés de privilèges modifié et adopté lors de sa séance du 15 septembre 2020 dans le processus de nomination et de renouvellement des privilèges.
- le comité exécutif du CMDP à adopter toute modification à ce tableau afin d'en assurer la mise à jour après consultations des chefs de département et sur recommandation du comité de titres.

10.4 Exécutif du conseil d'administration :

10.4.1 Élection à la vice-présidence du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA 4775 - 2020-10-01**

**Relative à l'élection à la vice-présidence du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'élire parmi ses membres indépendants un vice-président du conseil d'administration;
  - les responsabilités du vice-président du conseil d'administration édictées par les règles de régie interne du conseil d'administration et par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
  - l'intérêt manifesté par Mme Diane Gingras d'agir à titre de vice-présidente du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ÉLIRE :**
- madame Diane Gingras à titre de vice-présidente du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour un mandat d'un an.

10.4.2 Élection du secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA 4776 - 2020-10-01**

**Relative à l'élection du secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'élire parmi ses membres un secrétaire du conseil d'administration;
  - les responsabilités du secrétaire du conseil d'administration édictées par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
  - l'intérêt manifesté par Dr Stéphane Tremblay d'agir à titre de secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ÉLIRE :**
- Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général, à titre de secrétaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour un mandat de deux ans.

10.5 Cadres supérieurs :

**RÉSOLUTION : CA 4777 - 2020-10-01**

**Relative à la nomination de Dr André Carpentier à titre de directeur scientifique du CRCHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que la prolongation de mandat de l'actuel directeur scientifique du CRCHUS, Dr William Fraser, se termine le 31 décembre 2020;
  - que le processus de sélection pour trouver le successeur de Dr Fraser a été complété avec les entrevues tenues le 18 septembre dernier;
  - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de Dr André Carpentier dans ce poste de directeur scientifique;
  - la qualité de la candidature de Dr André Carpentier;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Dr André Carpentier à titre de directeur scientifique du CRCHUS.

---

**11.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

---

Jacques Fortier, président

---

Stéphane Tremblay, secrétaire